

N° 2023-125

**APPROBATION DE L'INSTALLATION D'UN SYSTEME DE
VIDEOPROTECTION AU STADE DE LA MALADIERE
ET DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION**

L'an deux mil vingt-trois le 13 décembre, le Conseil Communautaire dûment convoqué le 7 décembre, s'est réuni à Aime-La-Plagne, sous la Présidence de Lucien SPIGARELLI, Président.

M. GOSTOLI est désigné secrétaire de séance.

Présents :

Mmes, BERARD Patricia, CHAMOUSSIN Bernadette, DUCHOSAL Sylviane, GIROD-GEDDA Isabelle, MAIRONI-GONTHIER Corine, MARTINOD Marie, PAVIET Rose, VILLIEN Michelle.

MM. SPIGARELLI Lucien, BOCH Jean-Luc, FAVRE Didier, HANRARD Bernard, BROCHE Richard, DUC Jacques, DUCOGNON Guy, GOSTOLI Michel, PELLICIER André, VIBERT Christian.

Absents excusés :

Mmes CHENU Azélie (donne pouvoir à M. DUC), ASTIER Fabienne, FAGGIANELLI Evelyne, FAVRE Maryse.

MM. BOUTY Georges (donne pouvoir à M. PELLICIER), MARCHAND-MAILLET Thierry (donne pouvoir à M. FAVRE), SILVESTRE Jean-Louis, TRAISSARD Robert, VILLIBORD Guillaume.

En exercice : 27

Présents : 18

Absents : 9

dont pouvoir : 3

Le Président rappelle que la Communauté de communes des Versants d'Aime est en charge de la gestion du stade de la Maladière, situé sur la commune d'Aime La Plagne.

Afin d'assurer la sécurité des usagers et d'éviter le vandalisme du nouveau complexe sportif récemment aménagé (stade de football en synthétique, piste de 400 m en résine tartan, équipements d'athlétisme, terrain de basket, boulodrome...), il a été décidé d'installer 3 caméras de vidéoprotection.

Une demande d'autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection a été adressée le 21 juin 2023 aux services de la Préfecture de la Savoie.

Une demande d'aide financière (N°00205282) a été adressée à la Région Auvergne Rhône Alpes le 21 juin 2023, pour "Sécuriser les espaces publics communaux".

Afin de finaliser ce dossier, il convient de valider l'opération et d'autoriser les élus à solliciter l'aide de la Région, sur la base du plan de financement suivant :

Poste de dépense	Montant en € HT	Montant en € TTC	Financier	Montant prévisionnel de l'aide en € HT
Vidéoprotection	4 567,00	5 480,40	Région AURA (50%)	2 283,50
			Auto-financement CoVA (50%)	2 283,50
Total dépenses prévisionnelles	4 567,00 € HT	5 480,40 € TTC	Total recettes	4 567,00 € HT

Ceci exposé,

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

- nombre de votants : 21
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 21
- nombre de votes « pour » : 21

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

APPROUVE le projet d'installation de 3 caméras de vidéoprotection au stade de la Maladière dont le coût des travaux est estimé à 4 567€ HT

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2023 de l'EPCI

AUTORISE le Président à solliciter les aides financières aux taux les plus élevés et à signer tous les documents correspondants aux demandes de subventions.

FAIT ET DELIBERE LE 13 DECEMBRE 2023.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le Président,
Lucien SPIGARELLI

LES VERSANTS D'AIME
COMMUNAUTE DE COMMUNES
1002, AVENUE DE TARENTEISE
BP 60 - 73212 AIME LA PLAGNE CEDEX